



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression des crédits pour lutter contre les VSS dans l'ESR

Question écrite n° 1452

Texte de la question

M. Arnaud Saint-Martin interroge M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant la suppression des crédits du plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) 2021-2025 du budget de l'enseignement supérieur. En 2021, le Gouvernement avait lancé un plan national de lutte contre les VSS dans l'enseignement supérieur, notamment en partenariat avec des collectifs comme l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et les syndicats étudiants. Ce plan prévoyait le déploiement de 7 millions d'euros sur 5 ans dont 1,4 millions d'euros pour 2025, pour mener des actions de formation, de cartographie, voire de financements. Bien que largement critiquable dans sa forme, dans son mode de fonctionnement et dans ses priorités, il promettait l'ouverture de 1,4 million d'euros de crédits pour 2025. Or, cette année, les crédits normalement alloués à ce plan ont été redirigés vers les rectorats pour financer des postes de référents VSS. Ces crédits supplémentaires accordés aux rectorats auraient pu être les bienvenus si premièrement, ils n'avaient pas été ponctionnés sur le budget de l'enseignement supérieur, déjà largement raboté par le Gouvernement et deuxièmement, s'ils servaient réellement à financer des référents VSS. Ces crédits vont également servir à financer des postes orientés vers le « bien-être » étudiant. Le Gouvernement choisit donc de ponctionner 1,4 million d'euros dédié à la lutte contre les VSS pour financer des actions sans grand rapport avec ce à quoi les crédits étaient normalement destinés. Les violences sexistes et sexuelles étant endémiques et se répercutant dans toutes les strates de la société, la lutte contre les VSS doit être globale et doit donc s'accompagner d'un budget en propre, décliné dans l'ensemble des ministères et des services publics, sans ponction et sans transfert de crédits. Bien que le plan de lutte contre les VSS n'était pas à la hauteur des espérances des associations, la baisse totale du budget qui lui était accordé dans l'enseignement supérieur les inquiète davantage. Ainsi, M. le ministre compte-t-il enfin permettre aux associations et aux représentants des personnels et des étudiants de proposer un réel plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et les communautés de la recherche ? Va-t-il enfin y consacrer un budget à la mesure de l'enjeu, comme le demandent à raison les associations et les syndicats depuis de nombreuses années ? Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche place la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) au sein des établissements d'enseignement supérieur parmi ses priorités. Cet engagement s'est concrétisé par le lancement en 2021 d'un plan national de lutte contre les VSS, renforcé en 2023 par une augmentation significative de son financement. Ainsi, le budget annuel dédié à ce plan a doublé, en passant de 1,7 million à 3,5 millions d'euros. Cette augmentation a permis de développer de nouvelles actions, dont un soutien renforcé aux associations spécialisées dans la lutte contre les VSS et les LGBTphobies. Une dizaine d'associations nationales bénéficient d'un soutien pluriannuel (2023-2025), ce qui leur permet de mener des initiatives en matière de formation et de prise en charge des VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le financement total destiné à ces associations pour les années 2023 et 2024 s'élève à 1,8 M€. À titre d'exemple, le soutien à l'observatoire des violences sexistes et sexuelles a bénéficié d'une subvention de 72 000

euros par an sur la période 2023-2025, ce qui permet à l'association de mener des actions dans la durée avec des financements substantiels. Cette association a notamment organisé, en novembre dernier, un weekend de sensibilisation à destination des associations étudiantes, grâce au soutien financier du ministère. De même, le ministère apporte un soutien pluriannuel à la Conférence permanente des chargés de mission Égalité et Diversité (CPED) afin de favoriser la mise en réseau et le partage de bonnes pratiques entre les chargés de mission égalité dans les établissements (montant de 400 000 euros sur la période 2023-2025). Enfin, pour assurer une montée en compétence des personnels et une professionnalisation des dispositifs de signalement des établissements, l'association VSS-Formation poursuit les formations au ministère et en région, en associant les rectorats et les établissements. Ces formations contribuent à créer des synergies efficaces entre les acteurs impliqués dans la prévention et le traitement des VSS. Afin d'améliorer les dispositifs de signalement et de traitement, le ministère a également renforcé la coordination territoriale à travers les rectorats. Depuis janvier 2024, les 18 régions académiques disposent de 37 chargées et chargés de mission répartis sur deux axes : la lutte contre les VSS et la vie étudiante. Ces postes favorisent la création de synergies territoriales entre les établissements, les associations et les services publics, en appuyant les initiatives régionales. Ces chargées et chargés de mission apportent un soutien aux établissements dans des domaines variés. Ils interviennent dans la supervision et la réalisation d'enquêtes administratives liées aux signalements, accompagnent la mise en œuvre des procédures internes et coordonnent des formations pour les personnels. Ils participent également à l'élaboration de conventions entre les établissements, les parquets et les autorités préfectorales. Leur rôle s'étend à la mise en relation des établissements avec les associations locales et nationales engagées dans la lutte contre les VSS, tout en animant les réseaux régionaux. Le ministère pilote et structure ce réseau en proposant des formations spécifiques aux chargées et chargés de mission et en coordonnant leurs actions à l'échelle nationale. Cette organisation permet d'adapter les initiatives aux besoins des établissements et des territoires, en répondant aux enjeux locaux identifiés. Les premiers retours des territoires où ces postes sont largement implantés témoignent de leur pertinence. Les établissements reconnaissent l'importance de ce niveau régional pour assurer un accompagnement adapté aux spécificités locales, notamment dans la gestion des enquêtes administratives et la mise en place d'actions ciblées. Enfin, le ministère réaffirme son engagement à maintenir ces postes et à prolonger le plan national de lutte contre les VSS au-delà de 2025. Le budget annuel de 3,5 M€ continuera de soutenir les actions de prévention, de traitement des situations et d'accompagnement des acteurs concernés, afin de garantir un environnement d'enseignement supérieur sûr et respectueux.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Saint-Martin](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1452

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 octobre 2024](#), page 5692

Réponse publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2487